

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE
MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

Bureau du Comité du patrimoine mondial

Cinquième session

Paris, 4-7 mai 1981

RAPPORT DU RAPPORTEUR

I. INTRODUCTION

1. La cinquième session du Bureau du Comité du patrimoine mondial s'est tenue au Siège de l'Unesco à Paris du 4 au 7 mai 1981. Y ont assisté : M. Michel Parent (France), président, Son Excellence M. l'Ambassadeur R.O. Slatyer (Australie), Mme Reina Torres de Arauz (Panama), M. David Rowe (Etats-Unis d'Amérique), vice-présidents, et M. Azedine Beschouch (Tunisie), le rapporteur. Deux autres Etats membres du Comité étaient représentés par des observateurs. Des représentants du Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS) et de l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN) ont assisté à la réunion à titre consultatif. La liste complète des participants figure à l'Annexe du présent rapport.

2. Après l'ouverture de la réunion par le Président, le Bureau a adopté l'ordre du jour de la réunion.

3. Comme prévu à l'ordre du jour, le représentant du Directeur général, M. Gérard Bolla, Sous-Directeur général adjoint (opérations), Secteur de la culture et de la communication, a fait un rapport sur les activités entreprises depuis la quatrième session du Comité. M. BOLLA a en particulier signalé que depuis septembre 1980 six autres Etats avaient ratifié ou accepté la Convention, ce qui porte à cinquante-neuf le nombre total des ratifications ou acceptations. M. BOLLA a également fait mention de l'absence des délégués du Ghana et de la Yougoslavie ; ces deux Etats parties qui avaient été élus vice-présidents à la 4e session du Comité du patrimoine mondial n'ont pas été réélus au Comité par l'Assemblée générale des Etats parties (qui s'est réunie lors de la 21e session de la Conférence générale de l'Unesco à Belgrade en 1980) et qui ne sont donc plus en fonction, conformément à l'article 12.1 du Règlement intérieur du Comité.

4. M. BOLLA a également indiqué que la proposition d'inscription de la "vieille ville de Jérusalem et ses remparts" présentée par le Royaume hachémite de Jordanie avait été transmise à l'ICMOS pour évaluation et était présentée à cette session du Bureau. A ce propos, il a informé le Bureau de la résolution 21C/4/I4 adoptée par la Conférence générale qui recommande au Comité du patrimoine mondial "d'accélérer la procédure d'inscription de la ville de Jérusalem sur la Liste du patrimoine mondial et d'envisager son inscription sur la Liste du patrimoine mondial en péril".

5. M. Michel Batisse, Sous-Directeur général adjoint pour les Sciences de l'environnement et les ressources naturelles a souligné que tous les efforts étaient faits pour améliorer l'équilibre entre les sites naturels et les sites culturels. M. Batisse a, en outre ajouté que l'on pouvait espérer que des événements tels que l'Assemblée générale de l'UICN qui se tiendra en Nouvelle-Zélande à la même époque que la 5e session du Comité du patrimoine mondial et le 10e anniversaire du programme de l'Unesco sur l'Homme et la Biosphère en septembre 1981 renforceraient ces efforts.

II. PROPOSITIONS D'INSCRIPTION SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL

6. 49 propositions d'inscription étaient présentées au Bureau, dont vingt-et-une avaient été différées soit par le Comité soit par le Bureau à leur dernière session. Vingt-sept biens ont été recommandés pour inclusion dans la Liste du patrimoine mondial. Vingt propositions d'inscription ont été différées, dont quinze n'ont pas été réexaminées par le Bureau du fait de l'absence de renseignements supplémentaires ; les renseignements supplémentaires demandés devraient être communiqués au Secrétariat avant la fin du mois d'août 1981, ceci afin qu'ils puissent être transmis aux membres du Comité avant la réunion de la cinquième session du Comité qui se tiendra en octobre. Le délégué des Etats-Unis d'Amérique a retiré la proposition d'inscription concernant le Mémorial national des frères Wright. Une attention toute particulière a été portée à la proposition concernant la vieille ville de Jérusalem et ses remparts qui fait l'objet de la section C ci-dessous. Après avoir pris note de l'évaluation de chaque proposition d'inscription par l'organisation consultative compétente et/ou du complément d'information fourni par l'Etat partie concerné, le Bureau a formulé les recommandations suivantes à l'attention du Comité.

A. Biens à inscrire sur la Liste du patrimoine mondial

<u>Nom du bien</u>	<u>N° d'ordre</u>	<u>Proposition d'inscription présentée par</u>	<u>Critères auxquels répond le bien</u> N = naturel C = culturel
<u>Los Glaciares</u> Le Bureau a pris note du fait qu'il était important de contrôler les lièvres afin de préserver l'intégrité du site.	145	Argentine	N (i) + (ii) + (iii) + (iv)

<u>Nom du bien</u>	<u>N° d'ordre</u>	<u>Proposition d'inscription présentée par</u>	<u>Critères auxquels répond le bien</u> N = naturel C = culturel
<u>Parc national du Kakadu</u> L'UICN a indiqué que l'intégrité écologique du site serait mieux préservée si l'on incluait une plus grande partie du bassin d'alimentation du fleuve Alligator. Le Bureau a considéré qu'il était souhaitable d'étendre le site afin d'y inclure une aussi grande partie que possible du bassin et a recommandé au Comité d'accepter une telle extension si elle était proposée à l'avenir.	147	Australie	N (iii) + (iv) C (iii)
<u>La Grande Barrière</u> L'UICN a fait remarquer que le Récif s'étend au-delà de la frontière nord du bien proposé pour inscription. Le Bureau a été d'accord pour recommander l'acceptation de la zone complémentaire concernée, si celle-ci devait faire l'objet d'une proposition d'inscription dans le futur.	154	Australie	N (i) + (ii) + (iii) + (iv)
<u>La région des lacs Willandra</u> Le Bureau a décidé de demander aux autorités australiennes de fournir un plan de gestion pour toute la zone proposée pour inscription.	167	Australie	N (i) + (ii) C (iii)
<u>Ile Anthony</u> Le Bureau a pris note du plan, adopté par le Gouvernement canadien à la date du 31 mars 1981, visant à protéger les mâts totémiques en bois de cèdre contre l'érosion due au climat marin et de la recommandation de l'ICOMOS que ce site soit inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en péril.	157	Canada	C (iii)
<u>Le secteur du précipice à bisons</u> <u>"Head-Smashed In Bison Jump Complex"</u>	158	Canada	C (vi)
<u>Cathédrale de Spire</u>	168	République fédérale d'Allemagne	C (ii)

<u>Nom du bien</u>	<u>N° d'ordre</u>	<u>Proposition d'inscription présentée par</u>	<u>Critères auxquels répond le bien</u> N = naturel C = culturel
<u>La Résidence de Wurtzbourg avec les jardins de la Cour et la place de la Résidence</u>	169	République fédérale d'Allemagne	C (iv)
<u>Palais et parc de Fontainebleau</u>	160	France	C (ii) et (vi)
<u>Château et domaine de Chambord</u> La possibilité a été évoquée d'inclure ce site à une date ultérieure dans une série telle que les Châteaux de la Loire ou les Châteaux royaux du XVIe siècle	161	France	C (i)
<u>Cathédrale d'Amiens</u> L'ICOMOS a mentionné sa préoccu- pation quant à la possibilité de futurs propositions d'inscription concernant d'autres cathédrales français d'importance comparable. L'ICOMOS et le Bureau ont tous deux souligné la nécessité d'établir une typologie basée sur les listes indi- catives émanant de tous les Etats parties puisque cela donnerait à l'ICOMOS la possibilité d'évaluer chaque proposition d'inscription dans un contexte comparatif plutôt que isolément.	162	France	C (i) et (ii)
<u>Théâtre antique et ses abords et "Arc de Triomphe" d'Orange</u>	163	France	C (iii) + (vi)
<u>Monuments romains et romans d'Arles</u> L'ICOMOS a informé le Bureau qu'il ressort des informations supplémen- taires fournies par les autorités françaises que la délimitation du site est satisfaisante ; le site comprend les monuments romains et romans antiques d'Arles ainsi que les Alyscamps mais exclut l'abbaye de Montmajour.	164	France	C (ii) et (iv)

<u>Nom du bien</u>	<u>N° d'ordre</u>	<u>Proposition d'inscription présentée par</u>	<u>Critères auxquels répond le bien</u> N = naturel C = culturel
<u>Abbaye cistercienne de Fontenay</u> L'ICOMOS a précisé que ce site comprend la vallée des Egrevies.	165	France	C (iv)
<u>Parc archéologique et ruines de Quirigua</u>	149	Guatemala	C (i) + (ii) + (iv)
<u>Réserve naturelle intégrale du Nimba</u> Le Bureau a souligné la nécessité d'oeuvrer pour que la Réserve naturelle intégrale du Nomba et les zones adjacentes situées en territoire ivoirien et libérien (le parc national Tai en Côte d'Ivoire jouxte la Réserve tout comme le font certains territoires non protégés du Libéria) fassent l'objet d'une gestion internationale conjointe. Le Bureau a demandé au Secrétariat de voir avec les délégations permanentes de ces trois Etats auprès de l'Unesco s'il serait possible d'établir, à un stade ultérieur, un site du patrimoine mondial transfrontalier. L'UICN a souligné qu'elle encourageait la Côte d'Ivoire à proposer le parc national Tai comme site du patrimoine mondial et s'est également déclaré prêt à contribuer au financement d'une coopération technique en vue de la protection de la zone située au Libéria.	155	Guinée	N (vi) + (ii)
<u>Médina de Fès</u>	170	Maroc	C (ii) et (v)
<u>Thatta</u>	143	Pakistan	C (iii)
<u>Fort de Lahore</u>	171	Pakistan	C (i) + (ii) + (iii)
<u>Jardins de Shalimar à Lahore</u> Il a été recommandé que les propositions d'inscription concernant le Fort de Lahore et les Jardins de Shalimar soient regroupées en une seule proposition d'inscription.	172	Pakistan	C (iii)

<u>Nom du bien</u>	<u>N° d'ordre</u>	<u>Proposition d'inscription présentée par</u>	<u>Critères auxquels répond le bien</u>
<p><u>Parc national du Darien</u></p> <p>L'UICN a suggéré que le gouvernement du Panama présente une demande d'assistance à la formation du personnel de gestion de ce parc.</p>	159	Panama	N = naturel C = culturel N (iii) + (iv)
<p><u>Parc national des oiseaux de Djoudj</u></p> <p>Le Bureau a été informé que la première partie d'une mission de consultant chargé d'élaborer un plan prévoyant des mesures de protection avait eu lieu en janvier 1981 et que la seconde partie se déroulerait en juin 1981 pendant la saison sèche, période la plus critique pour la survie de la sauvagine dans cette zone. Le Bureau a exprimé l'espoir qu'un rapport de consultant détaillé couvrant l'ensemble de la mission soit disponible pour le Comité en octobre 1981. L'UICN a recommandé que les consultants établissent également un plan pour l'observation continue future de la sauvagine dans cette zone.</p>	25	Sénégal	N (iv)
<p><u>Parc national du Niokolo -Koba</u></p> <p>L'UICN a exprimé la crainte que les plans de développement de la rivière Gambie puissent menacer l'intégrité de cette zone exceptionnelle et a recommandé que l'on obtienne du gouvernement sénégalais l'assurance d'une protection complète par l'adoption d'un plan de gestion détaillé.</p>	153	Sénégal	N (iii) et (iv)
<p><u>Ruines de Kilwa Kisiwani et ruines de Songo Mnara</u></p> <p>L'ICOMOS a suggéré que le gouvernement tanzanien fournisse des informations supplémentaires quant au degré de détérioration de ces ruines pour la prochaine session du Comité.</p>	144	Tanzanie	C (iii)

<u>Nom du bien</u>	<u>N° d'ordre</u>	<u>Proposition d'inscription présentée par</u>	<u>Critères auxquels répond le bien</u> N = naturel C = culturel
<u>Parc national de Serengeti</u>	156	Tanzanie	N (ii) + (iii) + (iv)
<u>Parc national de Mammoth Cave</u>	150	Etats-Unis d'Amérique	N (i) + (ii) + (iii) + (iv)
<u>Parc national olympique</u> L'UICN a exprimé sa préoccu- pation quant à l'intégrité de ce site et a recommandé qu'un plan de gestion soit établi pour réduire progres- sivement les chèvres de montagne introduites dans le parc.	151	Etats-Unis d'Amérique	N (iii) + (iv)



B. Propositions d'inscription différées

<u>Nom du bien</u>	<u>n° d'iden- tification</u>	<u>proposition soumise par</u>
<u>Palais du Dey à Alger</u> Le Bureau a noté qu'aucune information supplémentaire n'avait été reçue depuis sa dernière réunion. Il avait, à cette occasion, partagé l'opinion exprimée par l'ICOMOS que le Palais du Dey ne pourrait pas être considéré isolément et il avait estimé que l'Algérie souhaiterait probablement étudier la possibilité d'étendre la proposition afin de couvrir l'ensemble de la Casbah.	101	Algérie
<u>Citadelle de Sétif</u> Des renseignements supplémentaires sont nécessaires sur les mesures effectivement prises pour créer une réserve archéologique (expropriations, démolitions, etc.). Une photographie aérienne prise depuis 1979 fournirait des informations utiles à cet égard. Ces renseignements, qui avaient été demandés par le Bureau lors de sa dernière session, n'avaient pas été reçus.	103	Algérie
<u>L'Opéra de Sydney, dans son cadre, y compris le pont sur la rade et les eaux du port, depuis le cap Bradley jusqu'à la pointe McMahon</u> Le Bureau a été d'avis que des structures modernes devraient seulement être acceptées lorsqu'il était parfaitement évident qu'elles avaient établi ou étaient des exemples exceptionnels d'un style architectural distinctif. Cependant, le Bureau a exprimé son intérêt à recevoir une proposition révisée basée sur les caractéristiques exceptionnelles du port de Sydney en tant que baie et également en tant que site du premier établissement permanent d'Européens en Australie. Une telle proposition pourrait comprendre des structures telles que l'Opéra de Sydney et le pont sur la rade, mais elles n'en constitueraient pas les éléments primaires.	166	Australie
<u>Parc national archéologique de Guayabo de Turrialba</u> Le Bureau a exprimé son accord avec la recommandation de l'ICOMOS de différer cette proposition jusqu'à ce que les fouilles entreprises dans ce site soient complétées.	106	Costa Rica

<u>Nom du bien</u>	<u>n° d'iden- tification</u>	<u>proposition soumise par</u>
<u>Demeure historique de Santa Rosa</u> Lors de sa réunion précédente, le représentant de l'UICN avait informé le Bureau que la demeure historique de Santa Rosa était située dans le Parc national Santa Rosa qui comportait des caractéristiques naturelles importantes. Le Bureau avait estimé par conséquent que le Costa Rica souhaiterait peut-être étendre le site proposé, afin d'y inclure le patrimoine naturel de cette région. Aucune réaction n'a encore été reçue à cette suggestion.	107	Costa Rica
<u>Ruines d'Ujarras</u> Il est nécessaire d'étudier la possibilité de prendre ce site en considération non pas comme un site isolé mais comme faisant partie d'une série d'établissements missionnaires se trouvant dans plusieurs Etats parties.	109	Costa Rica
<u>Mont Bale</u>	111	Ethiopie
<u>Lacs Abijatta Shalla</u>	112	Ethiopie
Le Bureau a différé ces deux propositions puisque les sites n'ont pas encore été délimités légalement et ne sont pas encore protégés par la législation éthiopienne.		
<u>Adoulis</u>	11	Ethiopie
<u>Melka Kontoure</u>	13	Ethiopie
<u>Matara</u>	14	Ethiopie
<u>Yeha</u>	16	Ethiopie
Suite à la recommandation formulée par l'ICOMOS lors de la dernière réunion du Bureau, ces quatre propositions ont été différées jusqu'à ce que la liste indicative des biens que l'Ethiopie a l'intention de proposer pour inscription ait été reçue. Cette liste n'a pas encore été reçue.		
<u>Couvent de Santa Giulia San Salvatore</u> Le Bureau a différé cette proposition lors de sa dernière réunion jusqu'à ce que la liste indicative des biens que l'Italie a l'intention de proposer pour inscription ait été reçue. Cette liste n'a pas encore été reçue.	92	Italie

<u>Nom du bien</u>	<u>n° d'iden- tification</u>	<u>proposition soumise par</u>
<u>Ville de Djenné</u> Les renseignements quant à l'état d'urbanisation de Djenné et quant aux mesures prises pour sa protection, qui avaient été demandés par le Bureau lors de sa dernière réunion, n'ont pas encore été reçus.	116	Mali
<u>Parc national de la Boucle du Baoulé</u> Des renseignements supplémentaires sont encore nécessaires, afin de permettre à l'UICN de faire une évaluation de ce site.	117	Mali
<u>Pays Dogon</u> L'UICN et l'ICOMOS avaient tous les deux exprimé l'opinion lors de la dernière réunion du Bureau que le bien proposé pour inscription devrait être défini avec davantage de précision. Aucune réaction n'a été reçue à cette suggestion.	118	Mali
<u>Ville de Tombouctou</u> Des renseignements sont nécessaires quant à la délimitation de la zone proposée pour inscription et au sujet des mesures administratives prises pour la conservation du site ainsi qu'un inventaire des monuments existants afin de permettre à l'ICOMOS d'évaluer la proposition d'inscription. Le Bureau a rappelé que, comme il l'avait proposé lors de sa dernière réunion, il était disposé à octroyer une assistance préparatoire au Mali, à sa demande, afin de compléter les propositions d'inscription relatives aux biens culturels.	119	Mali
<u>Birni Gazargamu et Gambaru</u> Les renseignements supplémentaires qui sont nécessaires quant à la délimitation exacte des deux sites archéologiques proposés ainsi qu'un inventaire des éléments principaux qui constituent les sites n'ont pas encore été reçus.	122	Nigeria

Nom du bien

n° d'iden-
tification

proposition
soumise par

Sculptures rupestres sur le rocher sacré
de Hunza et aux environs de Gilgit et de
Chilas

142

Pakistan

Lors de la réunion précédente du Bureau, l'ICOMOS avait exprimé l'avis qu'une recherche plus approfondie était nécessaire sur l'intérêt culturel et historique du site et, en outre, qu'une documentation et des informations supplémentaires étaient nécessaires afin de compléter le dossier de la proposition d'inscription (un plan précis de la zone indiquant la localisation des rochers gravés et des sites archéologiques avec une brève description de chaque groupe important de sculptures rupestres). Le Bureau a noté que ces renseignements supplémentaires n'ont pas encore été reçus.

Alep

21

République
arabe
syrienne

Tout en réaffirmant l'importance de ce site, le Bureau partageait l'avis de l'ICOMOS, que les autorités syriennes devraient prendre l'action suivante avant qu'une recommandation quant à l'inscription d'Alep sur la Liste du patrimoine mondial puisse être formulée :

- 1) fournir une définition précise des zones à Alep qui bénéficient d'une protection absolue ;
- 2) adopter une politique d'urbanisation analogue à celle préconisée dans le rapport de la récente mission de l'Unesco à Alep.

C. La vieille ville de Jérusalem et ses remparts

7. Le Bureau a examiné la proposition d'inscription de la "vieille ville de Jérusalem et ses remparts" présentée par le Royaume hachémite de Jordanie.

8. Il a noté que cette inscription posait pour certains membres des problèmes de procédure et de légalité qui ont été renvoyés à l'examen du Comité.

9. Le Bureau a examiné le rapport de l'ICOMOS qui recommande l'inscription de la vieille ville de Jérusalem et de ses remparts sur la Liste du patrimoine mondial. Cependant, certains membres du Bureau ont attiré l'attention sur le manque d'équilibre dans la liste des monuments figurant dans l'Annexe III et ont indiqué qu'il serait nécessaire que d'autres édifices historiques et monuments soient inclus.

10. Il a pris acte de l'accord du Royaume hachémite de Jordanie pour inclure dans la liste des monuments les édifices historiques que lui recommande d'ajouter l'ICOMOS. Certains Etats ont considéré que la "vieille ville de Jérusalem et ses remparts" constituaient un ensemble historique qui devrait être considéré dans sa globalité comme un tout cohérent dont l'équilibre et le caractère spécifique dépendent de la synthèse des éléments qui le composent, et où, comme certains éléments appartiennent à des périodes historiques différentes, la préservation devrait se faire en prenant en considération les manifestations de toutes ces périodes.

11. Ces Etats ont estimé qu'à ce titre il convenait de recommander au Comité l'inscription de la vieille ville de Jérusalem et de ses remparts.

12. D'autres Etats ont exprimé leurs préoccupations au sujet d'une protection et d'une préservation adéquate du site et ont demandé que l'inscription ne soit pas recommandée au Comité.

13. Dans ces conditions, un accord général n'ayant pu être recueilli au Bureau sur cette proposition d'inscription, il appartiendra au Comité de prendre à cet égard la décision qui lui appartient en tout état de cause.

III. DEMANDES DE COOPERATION TECHNIQUE

14. Le Bureau a examiné les demandes précédemment différées et les nouvelles demandes reçues des Etats parties à la Convention et a formulé les recommandations suivantes à l'attention du Comité.

A. Projets de coopération technique recommandés pour approbation

Malte - Hypogée de Hal Saflieni (demande n° 130.1)

Le Bureau a recommandé que le Comité octroie une coopération technique composée d'équipement et d'une mission de consultant d'un mois pour un montant total de \$9.000 pour aider à la préservation de l'Hypogée de Hal Saflieni.

Malte - Ggantija et Valette (demande n° 131.1/132.1)

Le Bureau a recommandé que le Comité octroie une coopération technique, d'un coût total de \$3.250, sous forme d'une mission de consultant de deux semaines afin de conseiller le gouvernement au sujet de la création d'une unité de recherche et de conservation de la pierre qui est nécessaire pour la préservation des sites de Ggantija et de Valette.

Pologne - Centre historique de Cracovie (demande n° 29.1)

Le Bureau a recommandé qu'une coopération technique sous forme d'équipement, dont le coût s'élève à \$75.500, soit octroyée à la Pologne pour la sauvegarde du Centre historique de Cracovie.

République arabe syrienne - Ville de Damas
(demande n° 20.1 révisée)

Le Bureau a recommandé que le Comité octroie une coopération technique s'élevant à \$120.000 sous forme d'équipement et d'assistance financière pour des travaux de conservation dans la ville de Damas.

B. Demandes de coopération technique différées

Algérie - la Kalâa des Béni Hammad
(demande n° 102.1)

Les autorités algériennes avaient soumis une demande d'assistance en vue de la préservation du site mentionné ci-dessus. Le Bureau a été informé qu'une mission d'assistance préparatoire aura lieu en juillet 1981, afin de préparer une requête révisée et détaillée de coopération technique pour ce site, qui sera soumise au Bureau à sa 6e session.

Algérie - Palais du Dey et Citadelle de Sétif
(demandes n° 101.1 et 103.1)

Ces demandes devaient être différées jusqu'à ce qu'une décision soit prise quant à l'inscription de ces sites sur la Liste du patrimoine mondial.

Ethiopie - Abijatta Shala et Mont Bale
(demandes n° 111.1/112.1)

Le Bureau a différé ces demandes de coopération technique puisque les deux biens n'étaient pas encore protégés légalement et par conséquent ne répondaient pas aux conditions d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial.

République arabe syrienne - Bosra, Palmyre
(demandes n° 22.1/23.1)

Le gouvernement syrien avait demandé de l'équipement dans le cadre de travaux de conservation sur ces sites. Le Bureau a différé ces demandes puisque des éclaircissements supplémentaires étaient nécessaires.

République arabe syrienne - Alep
(demande n° 21.1)

Cette demande devait être différée jusqu'à ce qu'une décision ait été prise quant à l'inscription du site sur la Liste du patrimoine mondial.

Guinée - Mont Nimba
(demande n° 155.1)

Les autorités guinéennes ont demandé de l'équipement dont le coût s'élève à \$48.510 pour un programme de recherche scientifique sur le Mont Nimba. Cependant, le Bureau a été de l'avis que la priorité devrait être accordée à des mesures de protection et à l'établissement d'un plan de gestion pour ce site. Par conséquent, le Bureau encourage la Guinée à formuler une nouvelle demande dans ce sens.

15. Le Secrétariat a informé le Bureau que plusieurs demandes de coopération technique allaient bientôt être reçues et seraient présentées pour examen au Comité à sa 5e session. Il a évalué à \$260.000 les fonds nécessaires pour répondre à ces demandes, cette somme étant répartie de la manière suivante :

1. Ethiopie - Parc national du Simen : équipement de communication par radio, matériel de camping, véhicules pour les gardiens du parc, d'un montant de \$100.000.
2. Guinée - Mont Nimba : un appui financier pour l'élaboration d'un plan de gestion et pour l'amélioration des mesures de protection, s'élevant à environ \$50.000.
3. Panama - Parc national du Darien : une contribution financière s'élevant à environ \$50.000 pour l'élaboration et la mise en oeuvre d'un plan de gestion pour ce parc, avant que l'autoroute pan-américaine ne soit terminée.
4. Tanzanie - Collège pour la gestion des réserves naturelles en Afrique, Mweka : un appui financier de \$60.000 pour l'amélioration de la formation sur le terrain dispensée à ce centre régional de formation pour les pays africains de langue anglaise.

IV. DEMANDES D'ASSISTANCE D'URGENCE

16. Le Bureau a octroyé une assistance d'urgence à :

- (a) Pakistan : salaires d'ouvriers et achat d'équipement pour des travaux urgents de restauration au Fort de Lahore et aux Jardins de Shalimar, d'un coût de \$44.000 et \$12.000 respectivement.
- (b) Tunisie : contribution de \$95.000 pour des travaux urgents de restauration au Palais Dar Haddad dans la Médina de Tunis.

V. PRINCIPES DEVANT GUIDER L'EVALUATION DES DEMANDES DE COOPERATION TECHNIQUE

17. Le Bureau a examiné le document CC-81/CONF/002/3, préparé par le Secrétariat, et proposant des principes directeurs pour l'évaluation des demandes de coopération technique. Le Bureau a recommandé que le Comité approuve ces principes avec les amendements suivants :

par.45 bis (deuxième alinéa) devrait se lire comme suit :

"Toutefois, ce calendrier n'est pas applicable aux projets n'excédant pas un plafond de \$20.000, pour lesquels la procédure simplifiée suivante sera appliquée : le Secrétariat, après instruction du dossier et après avoir reçu l'avis de l'ICCROM, l'ICOMOS ou de l'UICN, selon le cas, transmet la demande, accompagnée de tous les autres

documents pertinents, directement au Président qui est autorisé à approuver le financement de tels projets jusqu'au montant total alloué à cet effet.*"

par.48 devrait se lire comme suit :

"Le cas échéant, le Secrétariat demande au pays concerné de fournir des informations supplémentaires. Ces informations devraient parvenir au Secrétariat deux mois au moins avant la session consécutive du Comité. Le Secrétariat peut également solliciter l'expertise de l'organisation appropriée (ICCROM, ICOMOS, UICN)".

par.49 devrait se lire comme suit :

"Le Secrétariat présentera au Bureau une brève description des demandes de coopération technique qui portent sur un montant supérieur à \$20.000".

VI. QUESTIONS DIVERSES

18. Le Bureau a été informé que les autorités australiennes feront les arrangements nécessaires pour que la 5e session du Comité du patrimoine mondial puisse avoir lieu à Sydney, dans le bâtiment de l'Opéra, du 26 au 30 octobre 1981. La réunion sera précédée d'une excursion facultative le 25 octobre. Les autorités australiennes organiseront également, après la réunion, des excursions à la Grande barrière de corail et au Parc national du Kakadu.

19. Un membre du Bureau a attiré l'attention sur le fait que les Etats africains et arabes qui sont membres du Comité étaient préoccupés par le coût élevé du voyage en Australie, qui pourrait empêcher certains Etats membres de participer à la 5e session du Comité du patrimoine mondial. Une difficulté supplémentaire existait pour les pays musulmans car les dates prévues pour la réunion coïncidaient avec celles du pèlerinage à la Mecque. A cet égard, le Délégué de l'Australie a souligné que les autorités de son pays étaient conscientes du coût élevé du voyage et feraient de leur mieux pour des tarifs réduits. Par exemple, des tarifs réduits de l'ordre de \$1.200 étaient disponibles au départ de l'Europe. Quant aux dates, il avait été très difficile de trouver une période qui convenait à l'Unesco et aux autorités australiennes à cause des nombreuses réunions prévues en automne et il a regretté que par conséquent pratiquement aucune flexibilité n'existait à ce stade en ce qui concerne les dates.

20. Le Bureau a donné son accord au sujet de l'ordre du jour provisoire préparé par le Secrétariat pour la prochaine réunion du Comité.

21. Le Secrétariat a fait rapport sur la mise en oeuvre des diverses activités d'information du public décidées par le Comité lors de sa 4e session, notamment la préparation d'une série de diapositives accom-

* Le Bureau a recommandé qu'à l'avenir dans chaque budget annuel le Comité prévoit un montant équivalent à un quart du montant total alloué à la coopération technique pour le financement de projets dont le coût individuel n'excède pas \$ 20.000.

pagnée d'un texte sur la Convention du patrimoine mondial et la mise au point du manuscrit d'un livre illustré sur les sites du patrimoine mondial.

22. Le représentant de l'UICN a présenté les activités entreprises récemment par cette organisation afin de promouvoir la Convention. Il a attiré l'attention du Bureau sur un article publié dans la revue "PARCS" (volume 4 - n° 4 - 1980), écrit par un ancien président du Comité du patrimoine mondial, M. David Hales. En outre, il a indiqué que la Commission de l'UICN sur les parcs nationaux et autres zones protégées avait élaboré une liste indicative de biens naturels en Afrique qui étaient potentiellement des sites du patrimoine mondial. L'UICN a l'intention d'élaborer de telles listes provisoires pour toutes les autres régions du monde, ce qui signifie que dans quelques années il existera une liste complète pour le monde entier de biens naturels qui sont potentiellement des sites du patrimoine mondial.

23. Le rapporteur a annoncé le plan du gouvernement de la Tunisie d'organiser en juin une cérémonie pour la pose d'une plaque à Carthage ainsi que son intention de préparer à ses frais une série de cartes postales sur les sites du patrimoine mondial qui seront distribuées sous le titre "patrimoine mondial, Unesco".

24. En outre, le Président a informé le Bureau de la cérémonie organisée à Chypre pour inaugurer la plaque commémorant l'inscription de Paphos sur la Liste du patrimoine mondial et de la publication par les autorités chypriotes d'une brochure décrivant le site.

ANNEX / ANNEXE

BUREAU OF THE WORLD HERITAGE COMMITTEE / BUREAU DU COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL
5th session / 5ème session
Paris, 4-7 May 1981 / Paris, 4-7 mai 1981

LIST OF PARTICIPANTS / LISTE DES PARTICIPANTS

I. STATES MEMBERS OF THE BUREAU / ETATS MEMBRES DU BUREAU

Australia / Australie

H. Exc. Prof. Ralph O. Slatyer Vice-Chairman / Vice-président
Ambassador
Permanent Delegate to Unesco
Paris

France

Mr. Michel Parent Chairman / Président
Inspecteur général des Monuments
historiques
Paris

Mr. Jean-Pierre Bady
Directeur de la Caisse nationale
des Monuments historiques et des Sites
Paris

Mr. Lucien Chabason
Chef de Service au Ministère de l'Environnement
et du Cadre de Vie
Paris

Mlle Mireille Jardin
Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie
Paris

Panama

Mrs. Reina Torres de Arauz Vice-Chairman / Vice-président
National Director
Historical Heritage
Panama

III. ORGANIZATIONS attending in an advisory capacity
ORGANISATIONS participant avec un statut consultatif

- International Council of Monuments and Sites (ICOMOS /
Conseil international des monuments et des sites

Mr. François Leblanc
Directeur du Secrétariat
Paris

Prof. Léon Pressouyre
Paris

- International Union for Conservation of Nature and
Natural Resources (IUCN) / Union internationale pour la
conservation de la nature et de ses ressources

Mr. Jeffrey McNeely
Executive Officer
Commission on National Parks and Protected Areas
Switzerland

IV. SECRETARIAT

Mr. Gérard Bolla
Deputy Assistant Director-General (Operations)
Sector of Culture and Communication

Mr. Michel Batisse
Deputy Assistant Director-General (Programme Coordination)
Science Sector

Mr. Daniel de San
Chief,
International Standards Division
Office of International Standards and Legal Affairs

Mr. Bernd Von Droste
Division of Ecological Sciences

Mrs. Anne Raidl
Chief, International Standards Section
Division of Cultural Heritage